15ème CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 9 décembre 2014 à 18h30 à la Halle de gymnastique à Bassecourt

Président

M. Denis JEANNERAT, Président.

Secrétaire

M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.

<u>Présents</u>

M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Jean-Louis Joliat, M. Guy Meier, M. Georges

Migy et M. Gérard Ruch.

M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.

Excusé

.

Convocation :

La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel N° 43 du 26 novembre 2014, ainsi que par affichage public.

Le président M. Denis Jeannerat a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la Halle de gymnastique de Bassecourt. Il souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous. Il communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le journal officiel. Il donne connaissance de l'ordre du jour.

- 1. Appel.
- 2. Procès-verbal du 28 octobre 2014.
- 3. Communications.
- 4. Questions orales.
- 5. Règlement concernant l'entretien des chemins, milieux et objets naturels et autres ouvrages collectifs de la Commune mixte de Haute-Sorne (Message N° 40 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).
- Règlement relatif à l'octroi d'allocations de naissance et de formation dans la commune mixte de Haute-Sorne (Message N° 41 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).
- 7. Règlement relatif aux traitements, honoraires, jetons de présence, vacations et indemnités des autorités de la commune mixte de Haute-Sorne (Message N° 42 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).
- Création d'un poste de juriste à temps partiel (Message N° 43 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).
- Modification de l'arrêté fixant la classification et l'échelle des traitements de base du personnel communal de la Commune de Haute-Sorne (Message N° 44 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).
- 10. Crédit de Fr. 625'000.00 lié à l'achat de 2 nouveaux véhicules, tonne-pompe et transport du SIS Haute-Sorne, financé par les fonds du SIS HS, sous réserve de diverses subventions et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds (Message N° 45 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).
- 11. Nomination des membres de la nouvelle commission sur l'énergie.

- 12. Traiter la motion N° 1 "motion demandant la création d'une commission pour l'organisation de la journée des personnes âgées".
- Réponse à la question écrite N° 8 "Construction d'une centrale de production d'enrobé bitumeux à Glovelier".
- 14. Dissolution de la commission "Révision du statut du personnel communal".
- 15. Nomination d'un membre de la commission du dicastère des travaux publics.
- 16. Nomination d'un membre de la commission du dicastère de l'urbanisme.
- 17. Nomination d'un membre de la commission "Gestion des halles communales".
- Nomination d'un membre du Syndicat de la Communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne.
- 19. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Carozza, Paolo Giovanni et de son épouse.
- 20. Constitution du bureau (collège présidentiel) pour 2015 et nomination de ses scrutateurs.
 - a) Président
 - b) 1er vice-Président
 - c) 2ème vice-Président
 - d) 1er scrutateur
 - e) 2^{ème} scrutateur

Le président demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ?

Mme Nicole Lachat (PCSI+RC) demande à inverser les points 8 et 9. Au vote, la proposition de Mme Lachat est acceptée par 30 voix, sans opposition.

Le président constate que l'ordre du jour est accepté avec la décision d'inverser les points 8 et 9.

Le président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

M. Gérald Kraft, Secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. 32 membres du Conseil général sont présents. M. Eric Dobler est excusé et remplacé par Mme Hannah Osborne. M. Jean-Claude Crétin est absent et non remplacé. Mme Christina Stegmüller est excusée et remplacée par Mme Claudine Zürcher. M. Vincent Voyame est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre. M. Kevin Challet est excusé et remplacé par M. Raphaël Messerli. M. Damien Lachat est excusé et remplacé par M. Paul-André Tendon. M. Didier Morandelli est excusé et remplacé par M. Erwin Noirat.

2. Procès-verbal du Conseil général du 28 octobre 2014

Le procès-verbal du Conseil général du 28 octobre 2014 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Le président M. Denis Jeannerat a participé à la journée des bureaux des législatifs en compagnie de Mme Catherine Wolfer, au CIP à Tramelan. Les participants ont fait un petit exercice, ils ont démonté et remonté une montre. La méthode didactique était efficace et performante. Il ajoute que les préoccupations des communes du sud sont identiques aux nôtres.

M. Denis Jeannerat donner une information sur les changements qui interviendront au Conseil général. M. Patrice Baume a remplacé M. Jean-Pierre Chappuis, en tant que suppléant. Nous avons reçu les démissions de Mme Christina Stegmüller et de M. David Comte avec effet au 31 décembre 2014.

Le maire M. Jean-Bernard Vallat communique que la place Joseph Voyame a été inaugurée à Courfaivre, dimanche 30 novembre 2014.

M. Jean-Bernard Vallat est satisfait des résultats des deux objets soumis au peuple, la onstruction de nouvelles classes pour l'école secondaire et un nouveau collecteur d'eaux à la rue du Frénois à Bassecourt, qui ont été largement acceptés (80 % pour l'école secondaire). Il signale l'opposition du Patrimoine Suisse au projet de construction de classes à l'école secondaire. Une séance de conciliation aura lieu le mardi 16 décembre 2014.

Le journal Clin d'œil paraîtra pour les fêtes de fin d'année entre le 15 et le 20 décembre 2014.

- M. le Maire communique que la commune a refusé la mise en place de la récolte des déchets du Guide.ch pour diverses raisons. La principale est que la récolte des déchets est bien organisée dans notre commune. Chaque citoyen paie une taxe de base à la commune. Selon la loi, une taxe communale doit être perçue, ce qui créerait une certaine confusion, en cas de récolte des déchets par le Guide.ch. Il ajoute que Haute-Sorne n'est pas la seule commune à avoir refusé ce service.
- M. le Maire précise encore qu'une séance est organisée jeudi 11 décembre au sujet du projet de fermetures de classes pour 2015-16. Une nouvelle employée a été engagée au 1^{er} décembre 2014 en tant que teneur du registre d'impôts.
- M. Etienne Dobler évoque la proposition qui a été faite aux propriétaires de relever eux-mêmes les compteurs d'eau. Les premiers tests se sont bien passés, il y a eu 17,6 % de retour positif. Il souhaite une augmentation de la participation, on peut toujours s'inscrire. A ce jour, un voyer visite maison par maison pour relever les compteurs d'eau.
- M. Etienne Dobler parle du budget 2015. Vu l'ordre du jour copieux, le bureau du Conseil général a préféré repousser la présentation du budget 2015 en janvier prochain. Entre le 17 et le 23 décembre, le budget sera envoyé aux conseillers généraux. Dès le 5 janvier prochain, des rendez-vous seront pris avec les conseillers et groupes politiques. A partir du 12 janvier, des rencontres seront organisées.
- M. Georges Migy rappelle que le 30 septembre 2014, le Conseil général a adopté les règlements concernant la gestion des déchets et le règlement tarifaire. M. Migy signale que les MémoDéchets arriveront dans les boîtes aux lettres avant Noël. Tous les citoyens de Haute-Sorne utiliseront les sacs taxés du SEOD. Il rappelle l'organisation générale de la récolte des déchets pour 2015.

4. Questions orales

- M. Didier Hulmann (PDC) signale que le 20 novembre dernier, le Conseil communal de Haute-Sorne avait informé les consommateurs d'eau potable à Sceut et environs, que l'eau du réseau avait un degré de turbidité trop élevé par rapport à la norme usuelle. Il rappelle que ce phénomène est connu depuis une vingtaine d'années et avait déjà fait l'objet de discussion au Conseil communal de Glovelier. Il ajoute que les autorités ont réitéré leur intérêt auprès de la commune de Saint-Brais pour se raccorder sur les conduites du SEF (Syndicat des eaux des Franches-Montagnes), dont l'eau provient de la région du Chasseral, respectivement du Vallon de Saint-Imier. M. Hulmann pose les questions suivantes :
 - Est-ce que les autorités subventionnantes ont été mises au courant de votre démarche, étant donné que le hameau de Sceut se situe, selon le cadastre agricole, en zone de montagne ?
 - Etant donné que le prix du m3 d'eau potable nous sera facturé et vu les investissements importants, quel sera au final le prix facturé par la commune aux consommateurs ? Sera-t-il égal au prix facturé aux autres consommateurs d'eau de Haute-Sorne ?
- M. Pascal Crétin répond qu'une missive a été envoyée à la Commune de Saint-Brais. Nous avons manifesté notre volonté de faire ce raccordement. La commission des eaux va parler de ce projet. Il

rappelle que le service des eaux doit s'autofinancer. Il faudra prendre en compte l'ensemble du projet et prendre des contacts pour les subventions.

M. Didier Hulmann est satisfait.

- M. Frédéric Juillerat (UDC+AC) rappelle que la nouvelle commune de Haute-Sorne est en fonction depuis bientôt deux ans. Il demande si le Conseil communal a l'intention d'envoyer un questionnaire de satisfaction aux citoyennes et citoyens de Haute-Sorne ?
- M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que l'idée est intéressante, mais on ne pouvait pas le faire, car tous les règlements ne sont pas en vigueur. Il est clair qu'au cours de l'année prochaine, nous arriverons au bout de l'élaboration des nouveaux règlements. L'idée est intéressante et il faudra poser les bonnes questions à la population. Ce sujet sera étudié à mi-législature.

M. Frédéric Juillerat est satisfait.

 Règlement concernant l'entretien des chemins, milieux et objets naturels et autres ouvrages collectifs de la Commune mixte de Haute-Sorne (Message N° 40 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président M. Denis Jeannerat salue M. Vincent Seuret, du bureau Buchs et Plumey, présent comme expert pour ce point.

M. Georges Migy relève que le Conseil communal a voulu mettre l'accent pour avoir un règlement commun sur l'entretien des chemins. Le message n° 40 donne des détails suffisants sur l'utilité d'un tel règlement. Il assume depuis peu la charge du dicastère des travaux publics à la place de Mme Nicole Eggenschwiler. Il remercie sa collègue pour le travail effectué et indique qu'elle est à disposition pour répondre aux questions.

Ce règlement est le fruit d'un travail de nombreuses heures. Il recommande au nom du Conseil communal, de la commission des travaux publics, ainsi que de la commission des finances et impôts d'accepter ce règlement.

La discussion est ouverte.

- M. Denis Jeannerat parcourt le règlement chapitre par chapitre.
- M. Patrick Ballama demande des informations au sujet les contributions à l'article 23.

Mme Nicole Eggenschwiler répond que la contribution des propriétaires est fixée au budget chaque année. La contribution annuelle de la commune est aussi fixée avec le budget, *proposée à un franc par habitant.* Le fond est différent pour chaque village.

Passé au vote, le règlement concernant l'entretien des chemins, milieux et objets naturels et autres ouvrages collectifs de la Commune mixte de Haute-Sorne est accepté à l'unanimité.

 Règlement relatif à l'octroi d'allocations de naissance et de formation dans la commune mixte de Haute-Sorne (Message N° 41 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

- M. Denis Jeannerat salut M. Denis Allimann, président de la commission des règlements.
- M. Denis Allimann explique que la commission a voulu harmoniser l'aide aux familles. Les allocations remplaceront les aides accordées jusqu'ici par les cinq anciennes communes. Au nom de la commission des règlements, il recommande au Conseil général d'approuver ce règlement.

La discussion est ouverte.

Mme Nicole Lachat communique que le groupe PCSI+RC soutient ce règlement à l'unanimité. Elle cite l'article 3, alinéa 2, qui stipule que les bénéficiaires sont tenus d'effectuer personnellement les démarches nécessaires auprès du secrétariat communal.

M. Patrick Ballaman signale que le groupe PS soutient également le règlement. Il demandera, à l'article concerné, à ce que le droit à l'allocation de naissance soit communiqué aux parents par le contrôle des habitants.

Le président parcourt le règlement chapitre par chapitre.

M. Patrick Ballaman propose de modifier l'article 5, alinéa 4 comme suit : « L'administration communale doit informer, par écrit, les bénéficiaires de leur droit dans un délai de trois mois. »

Il propose d'ajouter un alinéa 5 à l'article 5, qui stipulerait : « les bénéficiaires ont un délai de 30 jours, à partir du moment où l'information leur a été communiquée, pour faire valoir leur droit. »

M. Denis Allimann ne voit pas d'objection à cette modification, mais il est nécessaire de conserver l'alinéa 4.

Au vote, la proposition de M. Patrick Ballaman est acceptée par 27 voix, sans avis contraire.

Le règlement est accepté par 27 voix, sans avis contraire.

7. Règlement relatif aux traitements, honoraires, jetons de présence, vacations et indemnités des autorités de la commune mixte de Haute-Sorne (Message N° 42 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

En préambule, M. le Maire Jean-Bernard Vallat rappelle que tous les conseillers généraux et les suppléants ont reçu un courriel qui précisait que le salaire du maire reste tel qu'aujourd'hui et n'est pas augmenté.

M. Denis Allimann indique que la commission s'est rendu compte qu'il fallait revoir les traitements et honoraires, qui sont en dessous de la réalité. La proposition retenue est une augmentation de 25 %. La proposition de nouveau salaire ouvre la possibilité aux conseillers communaux de cotiser à la prévoyance professionnelle.

La discussion est ouverte.

Le président parcourt le règlement article par article.

Mme Nicole Lachat propose d'unifier les indemnités d'infrastructure pour le Maire et les conseillers communaux. L'article 2 propose une indemnité de fr. 250,- par mois pour le Maire et fr. 170,- par mois pour les conseillers communaux. Mme Nicole Lachat propose de fixer cette indemnité également à fr. 170,- pour le Maire, qui a bureau au secrétariat communal.

M. Denis Allimann informe que la commission a maintenu ce montant, qui est la situation actuelle.

Passée au vote, la proposition de Mme Nicole Lachat est acceptée par 29 voix sans avis contraire.

- M. Didier Hulmann demande des informations sur la mention « Temps de déplacement compris » à l'article 3.
- M. Denis Allimann répond que cela veut dire qu'il n'y a pas de frais de déplacement concernant les différentes séances. Les frais de déplacement sont réglés à l'article 5. On peut supprimer la mention « temps de déplacement compris. »

- M. Jean-Luc Portmann précise qu'il fait partie de la commission et que cela veut dire que l'on ne pouvait pas revendiguer de frais.
- M. Didier Hulmann retire sa proposition.

Passé au vote, le règlement est accepté par 31 voix sans opposition.

 Modification de l'arrêté fixant la classification et l'échelle des traitements de base du personnel communal de la Commune de Haute-Sorne (Message N° 44 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).

L'entrée en matière est combattue.

M. Jean-Luc Portmann (PCSI+RC) communique que lors de la séance de préparation, le groupe PCSI+RC s'est posé la question de la pertinence de traiter ce point ce soir. Il rappelle que lors d'une réponse à une question orale posée par Patrick Ballaman lors de la séance du 30 septembre 2014, le Conseil communal avait répondu que la procédure par rapport à la nouvelle évaluation des fonctions serait menée encore cette année 2014. Il résume la réponse du Conseil communal : « M. Fehlmann. qui fait partie de la commission cantonale pour les évaluations de fonction a été contacté. Le canton a pris du retard et va terminer les évaluations en 2015 (...) Le canton souhaite une évaluation des fonctions pour toutes les communes. Le Conseil communal a demandé que Haute-Sorne soit une commune test. Le Conseil communal a la volonté d'évaluer les fonctions avant la fin de l'année 2014 ». Le groupe PCSI+RC constate que ce dossier de réévaluation des fonctions a pris du retard. Contrairement à son engagement, mais M. Portmann en comprend les raisons, le Conseil communal n'a pas établi de cahiers des tâches pour nos employés. Au surplus, le passage de l'échelle G à l'échelle U représente le début du processus qui doit se poursuivre dans les meilleurs délais et pour tous les employés simultanément. Enfin, il rappelle que selon le procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 avril 2014, tous les postes non existants au 1er janvier 2013, date de l'entrée en souveraineté de notre nouvelle commune, sont soumis à la décision du Conseil général, cela en conformité avec l'article 29, alinéa 3 du ROAC. Tout cela pour dire que nous mettons la charrue devant les bœufs. Il faut d'abord attaquer le problème de l'évaluation de fonction des employés avant de proposer des modifications qui pourraient devoir être à nouveau modifiées après lors du traitement du dossier global. M. Portmann pense qu'il ne faut pas employer la tactique du saucissonnage. Il faut prendre le dossier globalement. Il en sera d'autant plus digeste. M. Portmann insiste pour dire que la demande du groupe PCSI+RC n'est pas une fronde contre les employés communaux. Au contraire, il pense que leurs intérêts seront mieux défendus si la problématique est abordée globalement. Il y aura davantage de clarté, de transparence et d'équité. Il ajoute même que son groupe demande d'intégrer dans la réflexion un rétro-actif pour les personnes qui auraient fonctionné dans des responsabilités supérieures à leurs postes. Au vu de ce qui précède, le groupe PCSI+RC, unanime, propose la nonentrée en matière et demande au Conseil communal de mettre toute son énergie pour créer les cahiers des tâches promis et la mise en place des nouvelles fonctions. M. Portmann remercie les Conseillers généraux de soutenir le groupe PCSI+RC dans cette démarche qui va dans le sens de la logique.

Passée au vote, la proposition de ne pas entrer en matière concernant cet objet est acceptée par 24 voix, sans opposition.

8. Création d'un poste de juriste à temps partiel (Message N° 43 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).

L'entrée en matière est combattue.

M. Michel Saner s'adresse au Conseil général en les termes suivants :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chers collègues, Je ne vous cacherai pas que le message n° 43 du Conseil communal portant sur la création d'un poste de juriste à plus que surpris les membres du groupe PDC du Conseil général dont je suis le porte-parole.

A l'issue de son examen nous avons constaté que l'Autorité communale applique s'agissant de la gestion de notre personnel la politique de la fuite en avant. Je m'explique.

Si je fais référence à la décision formelle qui avait été prise par notre Conseil dans le cadre de sa 11 eme séance de la législature le 29 avril dernier, sur proposition de notre collègue Patrick Ballaman et acceptée par 30 voix, sans avis contraire, le Conseil communal devait réaliser jusqu'au 31 décembre 2014 le cahier des charges de tous nos collaborateurs et partant déterminer la classification pour tous les postes de la commune tant administratifs que techniques. Or, non seulement cette décision importante ne sera pas exécutée mais on nous demande aujourd'hui de créer de nouvelles fonctions et de modifier l'arrêté fixant la classification et l'échelle des traitements de base du personnel communal de Haute-Sorne voté à fin avril de cette année. Ceci n'est pas acceptable.

A l'époque du fait que l'arrêté fixant la classification et l'échelle des traitements de notre personnel faisait partie intégrale du nouveau règlement du statut du personnel notre groupe l'avait accepté tel qu'il était présenté dans le seul et unique but de ne pas bloquer l'adoption dudit règlement tout en sachant qu'à l'inverse du bon sens une classification de fonction succède à une procédure d'évaluation basée sur des cahiers de charge.

Dans ces conditions cette classification est sujette à caution. Elle découle d'un classement empirique qui s'était appuyé sur des acquis salariaux et non des tâches à acomplir et un niveau de responsabilité. Cette situation bancale qui se prolonge crée des frustrations. Dans quelle mesure les deux démissions en moins de deux années que vous venez d'enregistrer au niveau du personnel n'en est-elle point la cause. Cette situation est d'autant plus inquiétante que ces collaborateurs avaient été étroitement associés à la mise en place de l'administration et des services dans la nouvelle entité. L'autorité communale doit être bien consciente que ces départs de collaborateurs compétents se traduira immanquablement par un affaiblissement des services touchés au niveau de ses ressources humaines.

Si j'ai bien compris les explications qui nous sont données par le Conseil communal dans l'introduction de son message n° 43, c'est notamment l'application stricte de la loi cantonale qui stipule qu'il appartient aux communes de plus de 5'000 habitants de délivrer les grands permis de construire qui justifierait l'engagement partiel d'un tel collaborateur.

Or, cette exigence cantonale en matière de construction ne date pas d'aujourd'hui et ce problème d'importance n'a pas été évalué et traité avec le professionnalisme qu'il requerrait lors de l'étude et de la mise en place de notre administration. Les interlocuteurs de Haute-Sorne se sont contentés de promesses d'un fonctionnaire cantonal aujourd'hui à la retraite alors qu'il était impériaux de disposer d'assurance écrite en ce qui concerne l'aide dont notre Service des constructions devait disposer pour démarrer dans les meilleures conditions possibles.

La logique aurait voulu que notre commune mette sur pied un programme de formation assorti d'un délai pendant lequel le canton aurait aidé la transmission. Nous savons que l'Etat a donné son appui pendant toute l'année 2013 et offert de former notre employé, offre de formation malheureusement boudée par Haute-Sorne. Le canton pouvait aussi mettre à disposition un profil du poste de responsable des permis de construire ainsi qu'un cahier des charges. Visiblement, la commune n'en a pas tenu compte et il n'existe toujours pas de cahier des charges pour un poste qu'on nous demande aujourd'hui de renforcer.

Dans le même ordre d'idées, il est difficilement compréhensible qu'entretemps la tâche du traitement et de la délivrance des petits permis n'aient pas été attribuée provisoirement du moins à l'un des fonctionnaires parfaitement au courant et qui accomplissait cette tâche dans l'une des communes fusionnées. A l'évidence, le souci du bon fonctionnement dès le démarrage de la nouvelle commune, du secteur des constructions n'a pas été le souci majeur de ceux qui avait pour mission de répartir les tâches administratives entre les forces à disposition. Alors que 5 anciens secrétaires et caissiers étaient affectés au secrétariat et aux finances, l'important service de l'urbanisme qui traite les permis de construire n'héritait d'aucun ancien collaborateur chevronné en provenance d'une des anciennes communes fusionnées. Une telle situation est incompréhensible.

Aujourd'hui l'Autorité communale prend prétexte de cette situation qu'elle a créée pour proposer l'engagement d'un juriste à temps partiel pour renforcer ce département.

A ce stade de mon intervention, je tiens à préciser :

- Que tant la ville de Delémont avec 12'000 habitants de même que Porrentruy qui compte une population à peu près équivalant à celle de Haute-Sorne ne dispose pas parmi leur personnel d'un poste de juriste;
- Que la délivrance des permis de construire à Delémont incombe depuis plusieurs années à un fonctionnaire, dessinateur de profession ;
- ➤ Et finalement le consultant externe appelé à la rescousse en février 2013 pour porter assistance à notre service et dont je le remercie personnellement pour son aide précieuse est architecte de profession et non pas juriste.

On voit bien que ce service a besoin de compétence « métier » telles qu'architecte ou urbaniste et non pas d'un avocat.

Pour étayer son argumentation, le Conseil communal énumère les autres tâches que se verrait confier le juriste qu'il propose d'engager. Sans être un grand clerc, si l'on suit l'exécutif communal et si l'on met le pied dans l'étrier cette décision se traduira à très court terme par un poste complet qui engendrera une charge annuelle communale, toutes charges comprises entre Fr. 150'000,- à Fr. 180'000,-. La situation périlleuse de nos finances nous invite à la plus grande prudence en matière de dépenses fixes et nous interdit un tel investissement. De plus, nous n'avons pas l'impact financier pour cette dépense...

Quant je relève que le Conseil communal et l'administration proposent de soumettre à un futur juriste, entre autre, les projets et la mise en place des règlements communaux, je vous demande de qui l'on se moque quand je sais que ces projets subissent un premier examen préalable du Service des communes puis ultérieurement retourne au canton pour ratification.

Dès lors, je vous pose la question. Par la création de ce poste de juriste le Conseil communal cherche-t-il un béquille pour pallier aux décisions discutables qu'il a prises au niveau de la gestion de ses ressources humaines ou d'une erreur de « casting » lors de l'engagement de personnel ? ou veut-il déresponsabiliser son administration après avoir doté ses collaborateurs de salaires convenables et dont il est en droit d'exiger des prestations à la hauteur des rémunérations qu'il sert ?

J'ajouterai que les représentants de notre formation politique ne s'opposent pas à ce que l'Autorité voire son administration recours à une aide externe par un forfait à un avocat, voire un juriste ou un expert lorsqu'ils sont confrontés à un problème particulièrement épineux. De plus, la possibilité subsiste toujours de consulter un des services de l'Etat tels que celui des communes, des constructions, voire juridique qui se prêtent volontiers à venir en aide à une commune.

En conclusion, le groupe PDC du Conseil général s'oppose catégoriquement à la création d'un poste de juriste à temps partiel et sur sa lancée demande avec insistance au Conseil communal de faire procéder avec célérité par une instance neutre à l'évaluation de l'ensemble des fonctions et de faire savoir au Conseil général si cette évaluation débouche sur des modifications de classification sur lesquelles il sera appelé à statuer.

Je vous remercie de votre attention.

Michel Saner

Passée au vote, la proposition de ne pas entrer en matière sur ce point est rejetée par 14 voix contre 10.

M. Gérard Ruch précise que le cahier des charges du coordinateur technique avait été préparé par le comité de fusion. Une personne a été engagée en janvier 2014. Il rappelle que le canton voulait continuer de s'occuper des grands permis de construire. Comme ce n'est plus le cas, nous proposons la création d'un poste de juriste.

- M. Jean-Luc Portmann précise qu'au comité de fusion, il avait été dit que le canton avait accepté de s'occuper de la délivrance des grands permis de construire durant un an ou deux.
- M. Gérard Ruch signale que le canton nous a confirmé par lettre qu'il ne voulait plus s'occuper des grands permis. Un ancien responsable du service des constructions nous a aidés durant deux ans. Il précise qu'une bonne dizaine de personnes s'occupent des permis de construire à Delémont. On avait la solution d'externaliser ce travail, mais le coût est plus avantageux pour la commune d'avoir une personne à temps partiel.

Les arguments pour l'engagement d'un juriste à temps partiel figurent sur le message. Il évoque un cas d'une opposition, les recourants ont pris un avocat. Notre décision compte six pages. Il faut donc des professionnels pour préparer les réponses. Pour une décision sur opposition, c'est un travail très conséquent, avec un rapport d'une dizaine de pages pour l'argumentation. On ne peut pas aller au tribunal si nous ne sommes pas au point. La meilleure solution consiste à engager un juriste qui connaît bien le droit. La commune en a besoin, les dossiers sont de plus en plus complexes.

- M. Patrick Ballaman est déçu de la non-entrée en matière concernant la modification de l'arrêté fixant la classification et l'échelle des traitements, car on refuse le débat. Il avait été convenu qu'un organe neutre s'occupe de préparer les cahiers des charges et procède à l'évaluation des fonctions, avec un délai au 31 décembre 2014. Il est cocasse d'engager un juriste, alors que nous n'avons pas pu débattre sur la modification de l'échelle des traitements. Le parti socialiste accorde son soutien aux démarches du Conseil communal, avec une réserve, car le taux d'activité n'est pas indiqué. M. Ballaman propose un taux d'activité à 50 % au maximum.
- M. Gérard Ruch rappelle que dès l'année prochaine, avec le projet Opti-Ma, le Service des communes sera payant. Le coût de l'engagement d'un juriste sera autofinancé par les émoluments des permis.
- M. Jean-Luc Portmann regrette que le message ne mentionne pas d'information sur les coûts.

Nicole Lachat demande à mettre la fonction de juriste en classe 16.

Mme Céline Grellier demande à ce que ce poste soit à durée déterminée jusqu'à ce que les évaluations de fonctions aient été effectuées.

- M. le Maire Jean-Bernard Vallat déclare qu'en tant que responsable du personnel, il ne peut pas tout laisser passer. Il est outré des propos tenus d'une personne qui ne connaît certainement pas le fonctionnement de la commune, qui ne connait pas le travail qui se fait autant par les employés que par les Conseiller(ères) communaux(ales). Des propos qui mettent en doute la qualité du travail des employés et des conseillers communaux. On dit des choses qui ne sont pas justes. Ce n'est pas comme cela que l'on pourra construire cette nouvelle commune.
- M. Michel Saner répond que s'il a tenu de tels propos, c'est pour le bien de la commune. Il est élu du Conseil général, jusqu'à preuve du contraire, il prend la défense du citoyen. Il rappelle que les finances ne sont pas très saines. Il ajoute qu'il est honteux de s'attaquer à lui de cette manière.

La parole n'est plus demandée.

Le président résume les trois propositions qui ont été faites :

M. Patrick Ballaman propose de fixer le taux d'activité du poste de juriste à 50 % maximum. Passée au vote, la proposition est acceptée par 19 voix, sans avis contraire.

Mme Nicole Lachat propose de mettre le poste de juriste en classification 16. Passée au vote, la proposition est acceptée par 16 voix, sans avis contraire.

Mme Céline Grellier qui a proposé de créer un poste à durée limitée retire sa proposition.

Passée au vote, la création du poste de juriste, à temps partiel, est approuvée par 16 voix contre 10.

M. Gérard Ruch remercie les groupes PCSI et le PS d'avoir soutenu cette création de poste.

10. Crédit de Fr. 625'000.00 lié à l'achat de 2 nouveaux véhicules, tonne-pompe et transport du SIS Haute-Sorne, financé par les fonds du SIS HS, sous réserve de diverses subventions et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds (Message N° 45 du Conseil communal au Conseil général du 17 novembre 2014).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président salue M. Pierre-Alain Wermeille, commandant du SIS Haute-Sorne, qui va répondre aux éventuelles questions.

M. Pascal Crétin relève que l'on doit se donner des moyens efficaces. Nous allons recevoir des subventions importantes de l'ECA. Le solde à payer, qui sera prélevé sur le fonds de réserve du SIS se monte à fr. 242'000,-. M. Crétin ajoute que la Commune de Boécourt a accepté ce crédit le 8 décembre 2014.

La discussion est ouverte.

- M. Patrick Ballaman demande quelle est la coordination entre le centre de renfort de Delémont et le SIS ?
- M. Pierre-Alain Wermeille répond que le centre de renfort est professionnel. Un plan d'alarme est établi. En cas d'alarme avec feu de bâtiment, le centre de renfort intervient automatiquement. Pour le cas de dimanche à l'église d'Undervelier, l'alarme est souvent sujette à interprétation, au lieu de prendre en compte feu à un orgue, il a été enregistré un feu de bâtiment.

Mme Céline Grellier demande quelle est la durée de vie des véhicules ?

M. Pierre-Alain Wermeille répond qu'en principe c'est entre 20 et 30 ans.

Passé au vote, le crédit de fr. 625'000 pour l'acquisition d'un véhicule Tonne-Pompe et d'un véhicule de transport est accepté par 31 voix, sans avis contraire.

Au nom de l'état-major et en son nom personnel, M. Pierre-Alain Wermeille remercie le Conseil général de la confiance témoignée.

11. Nomination des membres de la nouvelle commission sur l'énergie.

Nomination des membres de la nouvelle commission sur l'énergie.

Propositions du groupe PCSI+RC : Vincent Voyame, Olivier Chèvre et Bernhard Wipfli. Propositions du groupe PDC : Denis Jeannerat et Jean Viatte. Proposition du groupe PS : Margrit Künzli. Proposition du groupe UDC+AB : Alexandre Rosset.

Passé au vote, le Conseil général entérine la composition de la nouvelle commission sur l'énergie.

12. Traiter la motion N° 1 "motion demandant la création d'une commission pour l'organisation de la journée des personnes âgées".

Mme Nicole Lachat (PCSI+RC) relève que la manifestation est sympathique et bien organisée. Elle souhaite que Mme Rose-Marie Allemann soit présente dans la nouvelle commission et la remercie déjà. Elle remercie le Conseil communal de son appui.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat déclare qu'il est ouvert à la proposition de Mme Nicole Lachat. La motion est soutenue par le Conseil communal.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Ballaman signale que les personnes qui se sont investies à cette journée ont constaté que le travail était conséquent. Il a été relevé au dernier Conseil général la parfaite organisation et le contentement général. Avec 17 commissions déjà en vigueur, M. Ballaman constate que les postes ne sont pas toujours aussi évidents à repourvoir. Le groupe PS est d'avis que nous devrions concentrer

nos forces et éviter de constituer à tout va des commissions. M. Ballaman propose deux autres solutions :

- Maintien de la solution actuelle avec la possibilité pour la personne responsable de s'entourer d'une équipe de bénévoles prête à travailler à l'organisation de la manifestation :
- Délégation de cette tâche à la commission culturelle. Celle-ci pourrait analyser la situation dans son ensemble et, pourquoi pas proposer que la manifestation en faveur des personnes âgées pourrait être couplée avec une autre action en faveur des sportifs méritants, des jeunes qui ont atteint la majorité civique ou encore avec l'accueil des nouveaux habitants.
- M. Patrick Ballaman laisse la compétence au Conseil communal de choisir la voie à suivre.

Passés au vote, la motion est acceptée par 24 voix contre 5 avis contraire.

13. Réponse à la question écrite N° 8 "Construction d'une centrale de production d'enrobé bitumeux à Glovelier".

La réponse écrite à la question écrite n° 8 intitulée « Construction d'une centrale de production d'enrobé bitumeux à Glovelier » a été envoyé par courriel ou courrier à tous les membres du Conseil général.

La réponse écrite du Conseil communal est annexée au présent procès-verbal.

M. Daniel Joray (PDC) est satisfait de la réponse du Conseil communal.

14. Dissolution de la commission "Révision du statut du personnel communal".

M. le Maire Jean-Bernard Vallat demande la dissolution de la commission « Révision du statut du personnel communal ». Le statut du personnel a été adopté et la commission peut être dissoute.

La commission était composée de Jean-Luc Portmann, Nicole Lachat, Annah Osborne, Isabelle Stadelmann et Yves Beuchat. Les représentants du Conseil communal étaient Nicole Eggenschwiler et Jean-Bernard Vallat.

La dissolution de la commission « Révision du statut du personnel communal » est acceptée à l'unanimité.

15. Nomination d'un membre de la commission du dicastère des travaux publics.

Nomination d'un membre de la commission du dicastère des travaux publics. Le groupe PDC propose M. Patrick Müller de Courfaivre.

M. Patrick Müller est élu tacitement.

16. Nomination d'un membre de la commission du dicastère de l'urbanisme.

Nomination d'un membre de la commission du dicastère de l'urbanisme. Le groupe PCSI+RC propose M. Urbain Monnerat de Glovelier.

M. Urbain Monnerat est élu tacitement.

17. Nomination d'un membre de la commission "Gestion des halles communales".

Nomination d'un membre de la commission « Gestion des halles communales ». Le groupe PDC propose M. Patrice Baume de Bassecourt.

M. Patrice Baume est élu tacitement.

18. Nomination d'un membre du Syndicat de la Communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne.

Nomination d'un membre du Syndicat de la Communauté de l'École secondaire de la Haute-Sorne. Le groupe PDC propose Mme Véronique Meier d'Undervelier.

Mme Véronique Meier est élue tacitement.

19. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Carozza, Paolo Giovanni et de son épouse.

Il appartient à M. le Maire Jean-Bernard Vallat de présenter la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M. Paolo Carozza et de son épouse.

M. Paolo Carozza est né le 24 décembre 1953 en Italie. Il est arrivé en 1970 à Glovelier. Son épouse Rosa est née le 29 août 1960. Elle est arrivée à Glovelier en 1979. Mis à part une courte période en 1990 et 1991, où le couple a vécu en Italie, M. et Mme Carozza ont toujours habité à Glovelier. Le couple est au bénéfice d'un permis C.

Leurs enfants et leur petite-fille vivent au Jura. Ils ne veulent pas être séparés d'eux. Cela fait plus de 40 ans que Monsieur Carozza vit en Suisse, 35 ans pour Madame Carozza. Le couple est bien intégré. Ils ont vécu presque toute leur vie dans le Jura.

L'audition s'est déroulée le 25 septembre 2014. Le service de la population indique que toutes les conditions sont réunies pour que M. Paolo Carozza et son épouse Rosa obtiennent le droit de cité cantonal et communal.

- 20. Constitution du bureau (collège présidentiel) pour 2015 et nomination de ses scrutateurs.
 - a) Président
 - b) 1^{er} vice-Président
 - c) 2ème vice-Président
 - d) 1er scrutateur
 - e) 2^{ème} scrutateur
- a) Président du Conseil général

M. Patrick Ballaman (PS) remercie et félicite M. Denis Jeannerat pour son année de présidence du Conseil général. Il le remercie d'avoir représenté les autorités à maintes manifestations et pour la tenue des débats au sein du bureau ou lors des séances du Conseil général. Il déclare qu'après Simonetta, Stéphane et Claude, l'année 2015 est présidentielle pour le parti socialiste. A notre modeste niveau, il a le plaisir de proposer Mme Catherine Wolfer à la présidence du Conseil général. Mme Wolfer a été nommée au début de cette législature à la deuxième vice-présidence et est cette année 1ère vice-présidente. Elle est par conséquent membre du bureau depuis ses débuts et membre également de la commission environnement. Catherine Wolfer habite Glovelier, elle est mariée et à trois enfants. Enseignante spécialisée, elle travaille au Collège de Delémont dans une des classes de soutien. L'un des côtés positifs de la fusion est sans conteste l'ouverture d'esprit et la connaissance de personnes motivées et investies pour la cause politique. Ses collègues du groupe PS et lui-même avons eu l'occasion de rencontrer une personne calme, posée qui inspire confiance et apprécie le travail en équipe. Catherine Wolfer est une battante et malgré un souci de santé l'an passé, elle a fait preuve de volonté et de beaucoup de détermination. Elle est curieuse, sensible aux problèmes de société, passionnée aussi et se donne à fond dans ses convictions toujours avec le respect de la collégialité et de la démocratie. C'est une main forte et solide dans un gant de velours. Il espère que les Conseillers généraux porteront sa confiance à la première présidente de notre commune fusionnée et la soutiendront par leur vote.

Par applaudissement, Mme Catherine Wolfer est élue à la présidence du Conseil général pour l'année 2015.

b) 1er vice-président

M. Michel Saner (PDC) remercie le président du Conseil général M. Denis Jeannerat. Il a le plaisir de proposer M. Claude Humair de Bassecourt, 51 ans, marié, père de 3 enfants, infirmier-chef à Saignelégier. Il est conseiller général de Haute-Sorne depuis 2 ans. Par applaudissement, M. Claude Humair est élu 1^{er} vice-présient.

c) 2^{ème} vice-président

Le groupe PCSI propose Mme Christine Roemer de Courfaivre. Par applaudissement, Mme Christine Roemer est élue 2^{ème} vice-présidente.

d) 1er scrutateur

Le groupe PS propose M. Lionel Rostagno de Bassecourt. Par applaudissements, M. Lionel Rostagno est élu 1^{er} scrutateur.

e) 2^{ème} scrutateur

Le groupe PDC propose M. Daniel Joray de Glovelier. Par applaudissements, M. Daniel Joray est élu 2^{ème} scrutateur.

La nouvelle présidente s'adresse au Conseil général en ses termes :

« Chers collègues,

Je vous remercie chaleureusement de la confiance que vous me témoignez en ratifiant mon élection à la présidence du Conseil général pour l'année 2015. Je l'accepte avec une réelle émotion, mêlée d'espoir et d'inquiétude face aux responsabilités qui découlent du poste qui m'est confié. Je pourrais me contenter d'en retirer une certaine fierté personnelle!

Je vous avoue que ce n'est pas du tout mon genre et que ce n'est pas ce type de satisfaction que j'espère obtenir en prenant la présidence du Conseil général. Rassurez-vous, je n'en aurai pourtant pas moins à cœur d'assumer mon rôle et de porter les couleurs de la commune de Haute-Sorne lorsqu'il s'agira de la représenter.

Non, ma plus grande satisfaction sera de continuer, avec vous tous, Conseillers Généraux et Conseillers Communaux, à travailler à la construction positive de notre commune. Construction inscrite dans une vision que je souhaite moderne et durable à tous niveaux (financier, environnemental, énergétique, social,...). Sous la présidence de Monsieur Denis Jeannerat, devenu, entre autres qualités, un remarquable spécialiste de la passation des règlements, nous avons pris beaucoup de temps pour lire, discuter et accepter les nouveaux textes qui, désormais, régissent notre commune. Ce n'était pas une petite affaire mais elle a été menée à bien avec courage et détermination.

Nous aurons désormais, je l'espère, plus de temps et d'énergie à investir dans l'élaboration et la réalisation de projets innovants de grande ou de petite envergure. Des projets pratiques, vissés au quotidien de la population, des projets qui mettent en avant les atouts de la commune, des projets qui donnent envie de venir s'installer en Haute-Sorne.

Nous n'avons donc aucune excuse pour gaspiller notre temps et notre énergie dans les embrouilles, les prises de position radicale, la recherche du détail qui tue, la politique partisane. Ces vilénies guettent pourtant tout un chacun et sont source de ravages inutiles. Travaillons donc ensemble, défendons nos idées sans ambages, débattons nettement... et prenons acte des décisions collégiales.

Je nous souhaite à tous de prendre la route de 2015 avec optimisme, confiance, ouverture, respect et humilité.

Avant de terminer, je tiens encore à remercier mes collègues du groupe PS, qui malgré ma minuscule expérience en politique ont soutenu mon élection au bureau, il y a deux ans ; je remercie également

les collègues du bureau ainsi que Gérald Kraft. Je félicite les membres du bureau nouvellement nommés et me réjouis de travailler avec eux l'an prochain.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une année 2015 pétillante de santé, jalonnée de petits et grands bonheurs et de satisfactions dans vos différents mandats.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Wolfer		

M. Denis Jeannerat donne connaissance de trois interventions.

Motion urgente déposée par le groupe PCSI+RC intitulée : « Mandat pour la commission de vérification des comptes ».

Motion déposée par le groupe PCSI+RC intitulée : « Des messages précis amènent de bonnes décisions ».

Postulat déposé par le groupe PDC intitulée : « Mémorial Jules Schaffner à Glovelier ».

Ces deux motions, ainsi que le postulat sont annexés au présent procès-verbal.

Le président sortant Denis Jeannerat s'adresse au Conseil général. Il félicite Mme Catherine Wolfer. Il félicite les personnes qui fonctionnent dans les commissions communales. Il remercie les groupes politiques et les membres du bureau. Merci également au secrétaire général et au bureau communal. Ses remerciements vont aussi aux Conseillers généraux. Dans son bilan, le travail fourni a été important. Il ajoute que les conseillers étaient bien préparés, c'était donc plus facile à gérer. Il a participé à un maximum de manifestations. Il a expliqué le mode de fonctionnement de notre commune, sans cacher les soucis et souligner l'énorme potentiel de la commune. Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur patience. Il a fait le maximum pour que tout se déroule bien, avec parfois de petites erreurs.

M. Jean-Bernard Vallat, félicite la nouvelle présidente, lui souhaite plein succès. Il remercie les membres du Conseil général et ses collègues du Conseil communal. Avec 8 séances de Conseil général, l'année a été assez ardue et riche. Esprit de concertation et de respect, avec chacun qui amène ses idées. Il remercie également les membres des différentes commissions communales. Au nom du Conseil communal, il souhaite de belles fêtes et une belle année 2015. Il remercie l'ancien président M. Denis Jeannerat et lui remet un petit cadeau.

Constatant que l'ordre du jour avait été passé en revue, M. Denis Jeannerat remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal, ainsi que les différents intervenants externes, de leur participation et leur engagement et lève la séance à 21h10.

Il donne rendez-vous à tout le monde au restaurant du Cheval-Blanc à Bassecourt pour un apéritifdînatoire.

Bassecourt, le 9 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL Le Président Le Secrétaire

Mullellus Denis Jeannerat

Gérald Kraft